UNITED
NATIONS

A

General Assembly

Distr.
GENERAL

A/AC.115/SR.635-637, PV.638,
SR.639, PV.640, SR.641, PV.642,
643, SR.644-646, PV.647,
SR.648, 649, PV.650-652,
SR.653 and 654/Corrigendum
1 August 1994

ENGLISH

SPECIAL COMMITTEE AGAINST APARTHEID

RECORDS OF THE 635th TO 654th MEETINGS

Held at Headquarters, New York,
from 16 February 1990 to 18 November 1991

Corrigendum

This corrigendum contains delegation and Secretariat corrections to the English text of the records of the public meetings of the Special Committee against Apartheid held from 16 February 1990 to 18 November 1991 (A/AC.115/SR.635-637, PV.638, SR.639, PV.640, SR.641, PV.642, 643, SR.644-646, PV.647, SR.648, 649, PV.650-652, SR.653 and 654).

With the issuance of this corrigendum, the records of the above-mentioned meetings are to be considered final.

653rd meeting

Paragraph 2

For the existing text substitute

2. The CHAIRMAN welcomed the new Permanent Representatives of Algeria and Nepal and expressed the Special Committee's gratitude and appreciation to the former Permanent Representatives of Algeria and Nepal for their valuable contributions to the work of the Committee. He welcomed also Mr. Suresh K. Goel (India) and expressed appreciation to Mr. Virendra Gupta (India), former Rapporteur of the Special Committee.

94-81283 (E)

DEPT.

La séance est ouverte à 10 h 35.

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION (A/AC.159/L.121)

1. Le PRÉSIDENT invite le Rapporteur à présenter les parties I et II du projet de rapport du Comité, publié sous la cote A/AC.159/L.121, en attendant que le Comité finisse de mettre au point le texte des conclusions et recommandations qui feront l'objet de la partie III et d'examiner les différentes propositions formulées au sujet des nouveaux moyens. Le Comité pourra également juger bon d'inclure dans son rapport une résolution à l'intention de l'Assemblée générale.

2. Le RAPPORTEUR présente le projet de rapport du Comité, publié sous la cote A/AC.159/L.121. Il indique qu'au paragraphe 4, il convient de remplacer le nombre "14" par "16" et d'ajouter le Kenya et la Zambie à la liste des pays qui sont intervenus pendant les débats. Il informe les délégations que la partie III sera ajoutée lorsque le Comité aura adopté ses conclusions et recommandations, et qu'elle sera accompagnée éventuellement d'une annexe.

3. Le PRÉSIDENT dit que s'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Comité souhaite adopter le projet de rapport du Comité publié sous la cote A/AC.159/L.121, tel qu'il a été modifié oralement par le Rapporter, à l'exception des paragraphes 9 et 10 qu'il adoptera à sa 437e séance, lorsqu'il aura terminé ses travaux.

4. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 10 h 55.